

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2020 09 18

Procès-verbal de la séance extraordinaire du dirigeant intérimaire tenue le vendredi 18 septembre 2020 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les personnes suivantes sont présentes.

Directeurs et directrices : Michèle Couture, Christian Duval, Marc Girard, directeur général, Martin Laframboise, Luc Langevin, secrétaire général, Simon-David Martin, François Robichaud et Suzie Vranderick, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général ouvre la séance à 15 h 45. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3365-200918

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2020
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2020
5. Activités de la direction générale
 - 5.1 Modifications à la structure administrative 2020-2021
 - 5.2 Nomination – Direction adjointe au centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac
6. Activités des Services des ressources matérielles
 - 6.1 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin
 - 6.2 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école des-Jeunes-Riverains
7. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DG-3366-200918

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCEORDINAIRE DU 28 AOÛT 2020

M. Marc Girard propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2020 et qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCEORDINAIRE DU 28 AOÛT 2020

Aucun suivi n'est en suspens.

5. ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG-3367-200918

5.1 Modifications à la structure administrative 2020-2021

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la révision des besoins lorsqu'un poste devient vacant;

CONSIDÉRANT le budget global des investissements qui frôle les 65 M\$;

CONSIDÉRANT le virage vers l'amélioration de nos processus internes suite à l'accompagnement de Raymond Chabot Grant Thornton et à l'accompagnement de nos vérificateurs externes;

CONSIDÉRANT la poursuite du plan de relève des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le besoin de stabilité dans certaines activités névralgiques des Services des ressources matérielles pour le soutien aux établissements;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir le bon fonctionnement de nos opérations;

CONSIDÉRANT l'importance de livrer à temps nos projets de construction dans le but d'accueillir nos élèves dans un contexte de croissance;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Suroît;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès de l'Association québécoise des cadres scolaire – Section Deux-Rives;

CONSIDÉRANT l'information transmise à l'ensemble du personnel cadre à ce sujet;

CONSIDÉRANT le projet de structure administrative proposé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

IL est proposé :

QUE la structure administrative 2020-2021 soit modifiée comme proposé;

QUE les modifications entrent en vigueur immédiatement.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3368-200918

5.2 Nomination – Direction adjointe au centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de direction adjointe au centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes : M. François Robichaud, directeur des Services des ressources humaines, et M. Marc Brichau, directeur du centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection après avoir rencontré les personnes sélectionnées pour une entrevue le 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé :

QUE Mme Marie-Claude Marcoux soit nommée au poste de direction adjointe au centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ACTIVITÉS DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

6.1 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin

Ce point est ajourné au vendredi 25 septembre 2020.

6.2 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école Des-Jeunes-Riverains

CONSIDÉRANT que nous sommes allés en appels d'offres publics conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pour tous ces travaux de construction;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux d'agrandissement de l'école Des-Jeunes-Riverains;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes de professionnels pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'agrandissement de l'école Des-Jeunes-Riverains;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants alloués en investissement pour la réalisation des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat à Les Constructions B. Martel, au montant de 7 252 991,00 \$

(excluant les taxes) pour le projet d'agrandissement de l'école Des-Jeunes-Riverains – projet AGRAND014.

QUE le directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement de ce fournisseur.

QUE le directeur général délègue au directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut le pouvoir d'autoriser les modifications à ce contrat sans excéder 10 % du montant initial du contrat.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3370-200918

7. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 16 heures, la séance est ajournée au vendredi 25 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le 25 septembre 2020 2020 à 15 h 30, le directeur général rouvre la séance. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3371-200925

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités des Services des ressources matérielles
 - 3.1 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin
4. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACTIVITÉS DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

DG-3372-200925

3.1 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin

CONSIDÉRANT que nous sommes allés en appels d'offres publics conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pour tous ces travaux de construction;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes de professionnels pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère à notre demande d'aide de financement additionnel et pour la réalisation de ces travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants alloués en investissement pour la réalisation des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat à Les Constructions B. Martel, au montant de 6 579 428,00 \$ (excluant les taxes) pour le projet d'agrandissement de l'école Omer-Séguin – projet AGRAND011.

QUE le directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement de ce fournisseur.

QUE le directeur général délègue au directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut le pouvoir d'autoriser les modifications à ce contrat sans excéder 10 % du montant initial du contrat.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3373-200925

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES COMMUNICATIONS